VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Frederick Matthias Netzhammer et al vs Frank Frederick Netzhammer et les mineurs Emma Netzhammer et Annie Netzhammer.

No 79.529 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur — Bureau 605 rue Baronne, près de la rue Perdido le 2 août 1906 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1906 et signé le 28 juin 1906 par l'Hon. Olze H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme No 8200 rue Oak, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 155, borné par les rues Dublin Oak (autrefois Quatrième) Dante (autrefois Hudson) et Zimpel, désigné sur un plan fait par C. Mile Williams voyer, le 8 juin 1906 par la lettre A ledit lot fermant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan cinquante cinq pieds de face à la rue Oak sur une profondeur en façade à la rue Dublin, telle lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, et est composé du tout des lots originaux Nos 10 et 11.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 8108 rue Oak, situé dans le même district et ilet comme ci-dessus, désigné sur ledit plan du C. Mile Williams voyer, par la lettre B ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant, d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Tous les propriétés ci-dessus sont une subdivision de l'ilet No 150, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans bornée par les rues Dublin Dante Oak et Plum d'après le plan fait par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, et seront vendues d'après ladite subdivision comme suit à savoir

3° Le lot A ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 8105 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan soixante dix pieds de face à la rue Dublin de cent vingt pieds de lignes égales et parallèles et façade à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

4° Le lot B est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

5° Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le No municipal 8115 rue Oak ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

6° Les lots D et E sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante pieds six pouces.

7° Le lot F mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak de la sur une ligne de profondeur le séparant du lot E sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak se prolongeant vers la rue Dante soixante pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak se prolongeant vers la rue Oak cinquante pieds six pouces de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak courant vers la rue Dante quatre-vingts pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot G sur ledit plan à la rue Oak cent pieds.

8° Les lots G et H sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

9° Le lot I ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le numéro municipal 8241 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dante et mesurant d'après ledit plan quarante six pieds de face à la rue Oak sur une profondeur en façade à la rue Dante de cent pieds.

10° Le lot J ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le No municipal 1217 rue Dante ledit lot est contigu aux lots F G H et J dans l'ilet et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Dante parallèle entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

11° Le lot K ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 1221 rue Dante ledit lot est contigu aux lots L M S et O dans ledit ilet mesurant trente pieds de face à la rue Dante par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

12° Le lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

13° Le lot M mesurant d'après ledit plan trente deux pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

14° Le lot O mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une profondeur en séparant du lot P sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces de la sur une ligne parallèle à la rue Plum et courant vers la Dante six pieds neuf pouces et quatre lignes de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum neuf pieds neuf pouces de là sur une ligne parallèle à la rue Plum et courant vers la rue Dante vingt et un pieds dix pouces et sept lignes de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot M sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds neuf pouces.

15° Le lot P mesurant d'après ledit plan trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds six pouces.

16° Les lots R et T sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

17° Le lot U formant l'encoignure des rues Plum et Dublin et mesurant d'après ledit plan trente pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

18° Les lots V et W contigus l'un à l'autre et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds six pouces de face à la rue Dublin par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs le solde en deux ans et divisé par tiers égaux payable par billets portant intérêt par an et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sûreté et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et en déduction du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avant l'enchère.

Les actes de vente pardevant Jerome B. Gilbert notaire et aux frais des acquéreurs.

6, 7, 8 Kemberger avec et pour le demandeur.

1 juin—1 8 15 22 29—aoû. 2 5 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE EUGENE BROT

PAR V. le 17ème jour de juillet 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, je vendrai à l'encan en vertu d'un ordre de Cour rendu le 25 juin 1906 dans la succession ci-dessus intitulée

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1341 borné par les rues Dorgenois, Rocheblave D A. Indie et Cusaga, lequel lot est désigné comme lot No 17 sur un plan de J. F. Braun & Co daté le 26 avril 1884 et mesurant en mesure française 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juin—1 8 J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

ANNONCE JUDICIAIRE

INTERDICTION DE SIFFRAIN M. VASS. Cour Civile de District, Div. D., No 78336.

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de l'interdiction de Siffrain M. Vass, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente, à l'enchère publique MARDI le 24 juillet 1906, la propriété ci-après décrite

Une certaine portion de terre et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à dépendant ou appartenant ou de quelque façon dépendant, située dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Elysée et Perrier et la ligne Bloomingdale (rue Nash) désignée par la lettre I dans l'ilet No 41 sur un plan d'arpentage fait par D. M. Erosnus député voyer de ville le 14 juillet 1904, annexé à un acte de vente passé par devant F. J. Dreyfous notaire le 20 juillet 1904 d'après lequel dit plan la dite portion de terre commençant à une distance de cinquante huit (58) pieds de la rue Collège et mesurant quarante trois (42) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster, la même largeur dans le fond, par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Collège de cent dix huit (118) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Perrier de cent dix huit (118) pieds un (1) pouce et une (1) ligne, toutes deux étant rompues à une distance de cent (100) pieds trois (3) pouces de la rue Webster, laquelle dite portion de terre est composée du lot original No 8 et de quatorze (14) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster par une profondeur prise du lot contigu au lot No 7 sur sa ligne de côté vers la rue Collège.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1906 et les frais de l'acte de vente pardevant Joseph F. Watson, notaire, payant pour n'importe lequel des tous les certificats requis, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières No 311 rue Baronne

23 juin—23 24 juil 1 8 15 22 24

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Désirable et Deux Lots de Terre,

824 RUE ARABELLA, entre Magasin et Camp,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 26 juin 1906 à midi.

Succession de William E. Gray.

77 693—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau 606 rue Perdido—JEUDI, le 26 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre émanant et signé le 21 juin 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages à dépendant ou de quelque façon y appartenant ou dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arabella, Camp et Magasin et la avenue Nashville, désigné par les Nos 11 et 12 sur un devis fait par W. L. Hodgson arpenteur encanteur d'après un plan fait par L. H. Pilié C. E. daté le 28 novembre 1870, lequel devis est annexé à un acte de vente passé entre A. T. Gray et femme à J. Joseph Ernest passé pardevant Andrew Hero Jr. notaire le 23 décembre 1870, d'après lequel dit plan, les dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Arabella par une profondeur de cent (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois retiré de la banquette contenant verandah sur le devant, vestibule, hall, haut chambres à coucher à bain, deux cuisines, hangar, et etc. Courant le devant, la banquette est pavée avec scotilinger et la maison est espacée partout.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en un et deux ans représentée par des billets faits et signés par l'acquéreur, datés de la date du passage de l'acte de vente portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, lesquels dits billets devant être garantis par privilège de vendeur et tous les privilèges sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sûreté et d'hypothèque. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1906 et de prendre les loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire aux frais de l'acquéreur.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs Temple Maçonnique.

J. Zach Spearing Esq., Avocat, Chamb

24 juin—24—juil 1 8 15 22 24 25 26

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand cottage simple près de l'avenue de l'Esplanade,

No 1431 RUE MARAIS, ENTRE LA RUE KERLEREC ET L'AVENUE DE L'ESPLANADE

Lot vacant rue Kerlerec, entre les rues Marais et Villeré,

— ET —

Cent dix-neuf acres de terre dans la paroisse St-Tammany,

BABCOM E GAZIN VS WM GAZIN ET AL—No 77.662 Div. B, Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur. — JEUDI, le 2 août 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 25 juin 1906, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, améliorations, etc; dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet No 501 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Marais (autrefois Pauchez) Kerlerec (autrefois St Bernard), et Villeré, sur un plan du défunt J. A. D'Hémécourt député voyer, daté le 1er avril 1859, en possession desdits héritiers, d'après lequel plan ledit lot mesurant quarante et un (41) pieds deux (2) pouces de face à la rue Marais par cent quarante sept (147) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de soixante trois (63) pieds deux (2) pouces de la rue Kerlerec.

Les améliorations sont connues comme le No 1431 rue Marais et comprennent un grand cottage simple en bois, contenant vestibules, galeries mansarde, gaz et quinze chambres.

2° Un certain morceau ou portion de terre améliorations, etc., dans le même district et ilet que la propriété venant d'être décrite, mesurant en mesure américaine 39 5/10 (trente neuf pieds huit pouces) de face à la rue Kerlerec sur une profondeur irrégulière s'étendant à la ligne de côté du lot No 17 sur laquelle ligne il mesure 41 8/10 formant la ligne du fond. La ligne vers la rue Villeré mesurant 42 start partie du lot 18 (sic) formant l'encoignure des rues Kerlerec et Marais, pièce de son extrême fond, le tout duquel est démontré sur le plan ci-dessus mentionné.

3° Cent vingt acres de terre, moins un acre déjà vendu, avec améliorations, etc. situé dans la paroisse de St Tammany, dans cet Etat étant le quartier Nord Ouest du quartier Sud Ouest et de la moitié Est du quartier Sud Est section 24, comté 9, rangée dud 14 Est St Helena méridien.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance devant être payé entre un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes pour l'année 1906 avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 juin—1 8 15 27 29—aoû. 2

Sam H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION de Mme ROSA BARTON.

No 79.494—Cour Civile de District—Division A.

Le contenu entier de la résidence élégamment meublée 1033 rue Iberville (près N. Rempart).

Comprenant jeux de chambre à coucher en acajou et chêne, lits en cuivre, joli jeu de salon en rotin, grand piano droit (Wagner) jeu jeu de salle à manger en chêne, Psyché, poêle, tapis pour dans, latrine en pure laine, lit de repos en cuir chaises avec bras et bergères, jolies statues et ornements pour cheminées en dentelle et porcelaine, table en chêne pour bibliothèque, tables en onyx et en cuivre, matelas en laine et mousse, couvertures de laine, draps et toile pour table argenterie et verrerie, lampes électriques de lit, portraits, stores de fenêtre, cuisine, fourneau à cuire, fourneau à gaz, garde manger pour cuisine et ustensiles trop nombreux pour être mentionnés. (Le tout en parfait état.)

PAR STERN'S AUCTION COMPANY Sam H. Stern Encanteur — LUNDI le 9 juillet 1906 à 11 a. m. sur les lieux 1033 rue Iberville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 29 juin 1906 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis de la Division A, maintenant en congé.

(Conditions—Comptant)

E. T. Florance avocat.

28 juin—28—juil 1 8 9

SAM H. STERN, Encanteur.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE DE Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District

Le magasin à un étage No 1333 rue Perdido à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages Nos 448-452 rue Liberté. Lot de terre et résidence rue Clara, entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital

—DE LA—

"Gulf States Land and Improvement Co."

La succession de D. Negrotto, Jr.

No 75.039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune — JEUDI le 19 juillet 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906, par l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 338, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté par cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 338 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin, et mesurant vingt deux (22) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces de profondeur sur une ligne de côté et quatre vingt quatre pieds (84) onze (11) pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3° Un certain lot de terre situé se trouvant et étant dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1856 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et huit (2) lignes entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent et les dépendances de ceux situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié daté le 21 mars 1856 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds à la rue Clara par une profondeur de cent soixante (116) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles.

5° Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co au nom du défunt comme évidence par certificat No 114, daté le 14 septembre 1905 il sera vendu pour du comptant.

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avant le transfert pour les propriétés foncières, un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représentée par billets à recevoir faits et signés par les acquéreurs respectifs à leur propre ordre et par eux endossé daté à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdites propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat

17 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

Succession de E. E. Seamer

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 22 407 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Duque, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat.

6 juil—6 8 14

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Très magasins et résidences en brique à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de mercerie.

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation coin Peoyfarré.

Les 3 traversé l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier

79.324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 12 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E daté le 6 juin 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 68 borné par les rues Annonciation, Delord, Peoyfarré et Tchoupitoulas désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lessasier à Philippe Smith, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Peoyfarré 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 3. Les améliorations consistent une bâtisse triple en briques à deux étages occupée comme une pharmacie et 2 magasins de mercerie et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour s'assurer un placement payant.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR. "ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur décoré cette saison, capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard encanteur, MARDI le 24 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 juin 1906, dans l'affaire de P. A. Caudau et autres vs Third District Theatre Co., No 78 935 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Legier notaire, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD Encanteur.

W. L. Hughes, avocat

E. A. Sonrez receveur

24 juin—24—juil 1 8 15 22 24

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Giovanina Marcia, femme de Giuseppe Cardarella

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 77 959 Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Giuseppe Cardarella, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Albert Voorhies, W. J. Formento, avocats. 7 juil—7 11 16

Succession de James E. McDaniel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79 163 —Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duque, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de Mme Bridget Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 745—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par William E. Feeney, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp avocats. 6 juil—6 11 16

Succession de Emile D. Frederic

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67 012—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Isabelle H. Frederic, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat. 7 juil—4 8 13

Succession de Mme Julie Levy

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 78 023 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Estelle Levy, femme de Mr. Levy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Edgar M. Cahn avocat. 4 juil—4 8 13

Succession de Rosie ou Rosa Sirmlamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79 765—Division D — Attendu que Adolfo Duque, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Frances (ou Leah) Sirmlamp, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, avocat. 30 juin—30—juil 5 9

Succession de Patrick Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78 738—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mitchell, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soulé, avocats. 30 juin—juil 5 9

Succession de Mme Mary Henico, veuve de George Richmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 988—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lu Richmann, femme de Victor Verret, l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Guilbeau avocat. 29 juin—29—juil 5 9

Succession de William Henry White

Eskholm et Rosina Bauman Eskholm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79 743 — Division A — Attendu que Mme Josephine White Eskholm, femme divorcée de Wm E. Rau en premier mariage, et en second mariage veuve de Lawrence Varenholt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus William Henry White Eskholm et Rosina Bauman Eskholm, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Wm J. Holden et B. F. Gautier, avocats. 4 juil—4 8 13

Succession de Frances (ou Leah) Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79 765—Division D — Attendu que Adolfo Duque, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Frances (ou Leah) Blackburn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, avocat. 30 juin—30—juil 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District,

Succession de Mme Rebecca Morris Cherrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division A—No 79 498 — En vertu d'un ordre de vente daté le 27 juin 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 2 août 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No trente trois, borné par les rues Valence, Bordeaux, Camp et Chestnut, et mesurant vingt quatre pieds de face à la rue Valence sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un cinquième au plus comptant, et la balance, s'il y a, en un crédit de un an la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sûreté. Inclusivement les honoraires d'avocat en cas de non paiement, l'acquéreur devant payer l'assurance, en plus et au dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente pardevant Bus. Rouen notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Oscar Schreiber, avocat pour l'administrateur.

30 juin—30—juil 6 13 20 27—août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Vve A. Poirier vs George Henly

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 25,884—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Burgundy, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville MERCREDI, le 11 me jour de juillet 1906, à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi